

Avis public

PR2.2 Avis d'évaluation environnementale

PROJET D'AUGMENTATION DU CHEPTEL DE BOVINS LAITIERS DE LA FERME BREAUT & FRÈRES INC., ci-après appelé « Projet », situé dans les municipalités de Compton, Coaticook, Hatley, Waterville et Stanstead-Est.

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet.

Le Projet consiste à augmenter la production laitière de la Ferme Breault & Frères inc. située à Compton par l'augmentation progressive et durable de son cheptel de bovins laitiers (qui devrait passer de 1 032 unités animales (UA) à environ 3 366,5 UA d'ici 2040), par l'agrandissement et la construction de nouveaux bâtiments d'élevage ainsi que des terres cultivées. La Ferme prévoit aussi l'achat de quotas supplémentaires et de poursuivre sa production de lait de qualité.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante : <https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca>

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 23 décembre 2022, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet ci-haut mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet au numéro 1 800 561-1616 et sur le site Internet du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs: <https://www.environnement.gouv.qc.ca/>

23 novembre 2022

Cet avis est publié par la Ferme Breault & Frères inc. conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).